



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

N° 39789 / MEE / DGEE / DV3E / BAPSS

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE le 18 SEP. 2025

Le directeur général

Affaire suivie par :

Bureau des activités physiques et sportives
et de la sûreté des écoles et des établissements
40 46 27 94 / eps@education.pf

à

Mesdames, Messieurs les directrices, directeurs des écoles et des CJA
s/c de Mesdames, Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés d'une circonscription pédagogique

NOTE D'INFORMATION

Objet : Lancement du dispositif « Foot à l'école »

P.J. : - Convention n°34199 /DGEE/FTF/USEP en date du 11 août 2025, relative au développement du Foot à l'école

- Règlement du concours « Foot à l'école » - Édition 2026

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du partenariat entre la Fédération Tahitienne de Football (FTF) et la DGEE, la campagne d'inscription au dispositif « **Foot à l'école** » est ouverte jusqu'au 19 avril 2026 : [lien d'inscription](#).

Ce dispositif vise à promouvoir et à développer la pratique du football en milieu scolaire, en tant qu'activité physique, éducative et culturelle, et à contribuer à la réussite et à l'épanouissement de tous les élèves.

Afin de garantir la bonne mise en œuvre des actions prévues par la convention, les interventions des éducateurs agréés devront respecter les principes suivants :

- Informer et former les équipes pédagogiques, en prévoyant une concertation entre les parties pour ajuster le projet si nécessaire ;
- Garantir la participation active des enseignants, seuls responsables de leur classe, lors des séances ;
- Transmettre les plannings d'intervention ;
- Veiller à ce que toute communication médiatique respecte la procédure DGEE (formulaire obligatoire de droit à l'image).

Il appartient aux directeurs d'école, sous couvert de leur inspecteur de l'éducation nationale, de décider de la participation ou non à cette opération.

Je vous invite à prendre connaissance de la convention jointe et du règlement afférent, et à vous rapprocher de vos équipes pédagogiques pour envisager la mise en place du dispositif dans votre école.

Pour toute information, vous pouvez vous contacter les référents suivants :

- M. Adrien LE RAY MARTIN, cadre technique de la Fédération Tahitienne de Football : 87 28 33 43 / adrien.le_ray_martin@ftf.pf
- M. Philippe CHANGNE, directeur de l'USEP : 40 42 20 44 / 87 705 635 / usepol.phil@gmail.com et M. Tamatoa LEGAYIC, directeur adjoint : 87 279 336 / usepol@mail.pf

Copies :

MEE 1
DGEE 1
DAPE 1
IEN EPS1
FTF 1



Pour le ministre et par délégation,

Rainui HUGON